

ANNEXE III

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

	HORAIRE ANNUELS		HORAIRE HEBDOMADAIRE
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	
<u>DOMAINE A 1 : Formation professionnelle et technologique</u>			
- Enseignement Professionnel	392 (56 + 336) (a)	350 (50 + 300) (a)	14 (2 + 12) (a)
- Mathématiques, Physique - Chimie	84 (56 + 28) (b)	75 (50 + 25) (b)	3 (2 + 1) (b) *
- Economie - Gestion	28	25	1
<u>DOMAINE A 2</u>			
- Français, Histoire - Géographie	112 (84 + 28)	95 (75 + 20)	4 (3 + 1) (b) (c)
- Langue vivante	56	50	2
<u>DOMAINE A 3 : Enseignements artistiques</u>			
- Culture artistique	56	50	2
- Arts Appliqués	112	100	4
<u>DOMAINE A 4</u> Education physique et sportive	56	50	2
TOTAL	896	800	32
Période de formation en milieu professionnel	12 semaines sur 2 années		

(a) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à des activités en groupe d'atelier.

(b) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond à un enseignement par groupe à effectif réduit.

* Le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement de la physique-chimie. (mathématiques : 1 heure classe entière ; physique-chimie : 1 heure classe entière + 1 heure dédoublee)

(c) le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement du français